

LinenBrite Oxygen Bleach (EnVerros)

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	0
				Réactivité	0
Danger spécifique					
Vêtement de protection 	Apparence Clair. Liquide. Voir la Section 9. AVERTISSEMENT: PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. NOCIF EN CAS D'INGESTION.				

Section 1. Identification du produit et de la compagnie			
Nom du produit	LinenBrite Oxygen Bleach (EnVerros)	Code	25215
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Laundry care. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.	PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00539001	Date de validation	5/3/2004
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada	Date d'impression	5/3/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Eau oxygénée	7722-84-1	5-10	OSHA (États-Unis, 1993). TWA: 1.4 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 1.4 mg/m ³ OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 1.4 mg/m ³ 8 heure(s).	ORALE (DL50): Aiguë: 376 mg/kg [Rat]. 910 mg/kg [Rat]. 1518 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 4060 mg/kg [Rat]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 2000 mg/m ³ 4 heure(s) [Rat].
Water	7732-18-5	60-100	TWA: 1 ppm 8 heure(s) Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 90000 mg/kg [Rat].

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Contact avec les yeux. Ingestion. Inhalation. Contact avec la peau
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter sévèrement les yeux.
<i>Peau</i>	Peut être modérément irritant pour la peau.
<i>Inhalation</i>	Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Conditions médicales aggravées par une surexposition:

Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Si la personne incommodée est consciente lui faire boire beaucoup d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. Ne pas y goûter ni l'avalier. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation. Gants résistants aux attaques chimiques.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Odeur	Neutre. (Faible.)
Couleur	Clair.
pH	5.5 [Acide.]
Gravité Spécifique	1.045
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les substances organiques, les métaux, les alcalins.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation	Ne se produira pas.
Dangereuse	

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Supérieure à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

CLASSE TMD

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Eau oxyg,n,e
 SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Eau oxyg,n,e
 SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Eau oxyg,n,e
 SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Eau oxyg,n,e

état New Jersey - Liste des déversements: Eau oxyg,n,e
 New Jersey: Eau oxyg,n,e
 Massachusetts - Liste des déversements: Eau oxyg,n,e
 Massachusetts RTK: Eau oxyg,n,e
 Pennsylvanie RTK: Eau oxyg,n,e

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Classe C: Substance comburante.
 Classe D-2B: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.